



**Exonération cotisations sociales et aides au paiement :  
décret n° 2021-709 du 3 juin 2021**

- Prolongation des mesures d'exonération et d'aide au paiement des cotisations et contributions sociales au titre des périodes d'emploi de mars et avril 2021
- La condition de baisse de 50 % du chiffre d'affaires peut continuer, en 2021, à être appréciée par rapport au chiffre d'affaires du même mois de l'année 2019, lorsque cette comparaison est plus favorable pour l'entreprise qu'une appréciation par rapport au même mois de 2020.

[Télécharger ici](#)